



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Météor, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



Pour l'Aide au Handicap au sein du ministère des Finances (APAH-Finances) à le caractère d'association d'intérêt général. C'est à ce titre que vous bénéficiez d'une réduction d'impôt en nous soutenant financièrement dans nos actions.

? Pour les particuliers : Article 200 du Code Général des Impôts

- Depuis le 1er janvier 2005, la Loi de Finances accorde à nos adhérents et donateurs **une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66%** du montant de leurs dons annuels dans la limite de 20% du revenu imposable.
- La part des dons dépassant cette limite au cours d'une année peut être reportée sur les 5 années suivantes et ouvre droit aux mêmes avantages.
- Pour bénéficier de ces réductions fiscales, il suffit de **joindre à votre déclaration de revenus les reçus fiscaux** que nous vous adressons après chacun de vos dons.

Exemples du coût réel d'un don après déduction fiscale :												
Votre don :	10 €	15 €	20 €	25 €	30 €	35 €	50 €	100 €	150 €	200 €	250 €	500 €
Coût réel :	3,40 €	5,10 €	6,80 €	8,50 €	10,20 €	11,90 €	17 €	34 €	51 €	68 €	85 €	170 €

? Pour les entreprises : Article 238 bis du Code Général des Impôts

- Les dons versés à l'APAH-Finances par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, ouvrent droit à une **réduction d'impôt de 60%, dans la limite de 0,5% de leur chiffre d'affaire.**
- Lorsque cette limite est dépassée au cours d'un exercice, la réduction d'impôt peut être étalée sur les **5 exercices suivants l'année du don**, après prise en compte des dons effectués lors de chacun de ces exercices sous les mêmes conditions.



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boîte 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Météor, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter
